

**Par dépôt électronique, courriel seulement**

Le 29 avril 2020

Me Véronique Dubois  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Yves Fréchette**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande ré-ré-ré-amendée de fixation des conditions d'un contrat de service de transport d'électricité avec Rio Tinto Alcan inc.  
Dossier Régie de l'énergie : R-3984-2016  
Notre dossier : R053002 YF

---

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), en suivi de la lettre procédurale du 16 avril 2020, doit déposer jeudi le 30 avril 2020 auprès de la Régie de l'énergie (la « Régie ») ses positions sur l'ensemble des sujets traités par RTA à ses plus récents envois dans le dossier décrit en rubrique.

Malheureusement, le Transporteur ne sera pas en mesure de respecter le délai précité. Les sujets récemment couverts par RTA sont extensifs et constituent, pour plusieurs, des nouveautés qui exigent des délibérations complètes afin de donner suite à la demande de la Régie. La lettre procédurale ayant été reçue le 16 avril 2020, le délai de 10 jours ouvrables se révèle insuffisant afin de permettre au Transporteur de répondre adéquatement et entièrement et ce, malgré les efforts déployés par son équipe qui est présentement dispersée.

Le Transporteur propose de déposer auprès de la Régie la documentation souhaitée au plus tard le 8 mai 2020 à 12 h.

Avec égards, ce léger décalage n'aura pas d'impact sur la célérité ou l'équité du déroulement du dossier.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette  
/jg

c.c. Me Pierre Grenier (par courriel)